

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
27 décembre 2019**

PUBLIE LE : 13 janvier 2020

Délibération n°271219-6 : Avenant n° 10 à la convention de délégation de service public sur l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers et assimilés multi-filières CYRENE et d'une déchetterie

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-huit décembre par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	15

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept décembre à douze heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 DÉCEMBRE 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u><i>Délégués présents</i></u>	:	5
<u><i>Pouvoir</i></u>	:	1
<u><i>Délégués comptant pour le vote</i></u>	:	6

SIDRU / 271219-6

OBJET : AVENANT N° 10 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES MULTI-FILIERES CYRENE ET D'UNE DECHETTERIE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 relatif à la procédure de modification statutaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 portant création du SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la valorisation et le traitement des Résidus Urbains), à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que le 19 décembre 2016, le Préfet a recréé par arrêté le SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la valorisation et le traitement des Résidus Urbains), à compter du 1^{er} janvier 2017, et pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT la dissolution du SIVaTRU intervenant, de droit, le 31 décembre 2019, à l'expiration de la durée fixée par la décision institutive et cessera donc son activité à cette date ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de la dissolution du SIVaTRU, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS) a décidé d'adhérer, pour deux de ses communes qui étaient au SIVaTRU, au SITRU, et la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) a décidé d'adhérer, pour huit de ses communes qui étaient au SIVaTRU, au SIDRU ;

CONSIDERANT que le SIVaTRU avait confié l'exploitation de son centre de traitement CYRENE ainsi que sa déchetterie à l'entreprise GENERIS, via une convention de Délégation de Service Public conclue pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2014, qui arrivera donc à échéance le 30 juin 2023 ;

CONSIDERANT que les membres du SIVaTRU sont convenus que la CU GPS&O deviendrait propriétaire du Centre de tri CYRENE, installé à Triel-sur-Seine. Que s'agissant de la Convention de DSP, le SIDRU et le SITRU, succédant au SIVaTRU, ont décidé de continuer à l'exécuter dans les conditions identiques, par application, notamment, des articles L. 5212-33, L. 5212-34 et L. 5211-25-1 du CGCT ;

CONSIDERANT, de ce fait, que le SIDRU et le SITRU se substituent au SIVaTRU dans le cadre de l'exécution de la Convention de DSP et en deviennent solidairement autorités déléguées ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'exécution de la Convention de DSP, le SIDRU prendra en charge l'ensemble des tâches initialement assumées par le SIVaTRU au titre de la Convention de DSP vis-à-vis du Délégué ;

CONSIDERANT que les modalités de fonctionnement de la DSP et les relations entre le SITRU et le SIDRU sur ce sujet font l'objet du présent avenant n° 10 présenté au comité.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 10 à la convention de DSP relatif à l'exploitation du centre de traitement Cyrène et de la déchetterie associée.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **13 JAN 2020**

Transmis en préfecture et affiché le

13 JAN 2020

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal